

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces conditions générales de vente.

### **ANNULATION ET REMBOURSEMENT**

Pour être remboursable, la demande d'annulation doit être réalisée au minimum 72 heures avant le jour de la date du créneau réservé.

Toute session dont le groupe ne s'est pas présenté est perdue.

### **DUREE DE MISE À DISPOSITION ET D'UTILISATION DE LA SALLE ET DU MATERIEL**

Pics et Colegram accorde aux joueurs le droit d'occuper la salle pour une durée maximale de 60 minutes, au sein de la plage de réservation. L'occupation de la salle a pour seul et unique but de participer à un jeu immersif grandeur nature réalisé et organisé par Pics et Colegram, lequel doit être réalisé en équipe de 2 à 6 personnes maximum.

Les mineurs âgés de 8 à 13 ans ne peuvent accéder au jeu qu'à la condition d'être accompagné d'un adulte minimum. L'adulte est comptabilisé dans l'équipe.

#### **Durée de la prestation et retard :**

Dans tous les cas, la durée de présence totale au sein de la salle ne peut excéder 1h.

La prestation sera annulée pour tout retard supérieur à 15 min sans que cela fasse l'objet d'un remboursement ou d'une compensation tarifaire.

En cas de retard des joueurs pour une session réservée, Pics et Colegram pourra décider s'il souhaite ou non débuter la partie. Dans tous les cas, la salle devra être libérée à l'heure prévue dans la réservation initiale. Pics et Colegram se réserve le droit de refuser l'accès aux joueurs dont le retard s'élève à 20 minutes ou plus.

### **MAINTIEN DES SALLES ET DU MATERIEL**

Les joueurs sont tenus de maintenir la salle et l'intégralité du matériel (liste non restrictive : décos, ameublement etc.) en bon état et de l'utiliser conformément à l'usage autorisé. De ce fait, les joueurs reconnaissent que toute dégradation intentionnelle ou causée par une manipulation non autorisée de la salle et du matériel fera l'objet d'une refacturation.

En tout état de cause, Pics et Colegram se réserve le droit d'interrompre une partie de jeu avant la fin du temps imparti en cas de dégradation de la salle ou du matériel par les joueurs. A ce titre, l'arrêt complet du jeu pour toute l'équipe ne donnera lieu à aucune indemnisation.